

# ADMISSION DE LA PALESTINE À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES - POSITION DE LA FRANCE

7 novembre 2011



Le 21 septembre dernier, devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président de la République a présenté la vision de la France pour avancer sur le chemin de la paix au Proche-Orient. La France a pris ses responsabilités en proposant une solution réaliste permettant à la Palestine de voir son statut rehaussé à celui d'État non membre observateur des Nations unies, afin de faire progresser l'existence internationale de la Palestine dans la perspective d'une solution à deux États. C'est pourquoi la France a soutenu la demande palestinienne d'adhérer à l'UNESCO.

Alors que la région connaît des bouleversements, la légitimité de l'aspiration palestinienne à un État est indiscutable. La demande palestinienne n'a cependant aucune chance d'aboutir au Conseil de sécurité en raison notamment de l'opposition déclarée des États-Unis. La France, par la voix du président de la République devant l'Assemblée générale des Nations unies, le 21 septembre, a mis en garde la communauté internationale contre les risques de confrontation et de blocage qu'une telle démarche pourrait engendrer.

C'est pourquoi hier, au cours d'une réunion du comité d'admission, le représentant permanent de la France aux Nations unies a indiqué que la France n'aurait pas d'autre choix que de s'abstenir au Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, la France réitère sa proposition consistant à envisager, à ce stade, pour la Palestine le statut d'État non-membre observateur à travers une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, qui serait une étape supplémentaire vers l'admission.

La France réaffirme son attachement à une solution de paix globale, juste et durable. Nous appelons de nouveau les deux parties à faire tous les compromis nécessaires à une reprise sans délai des négociations directes, seul moyen de parvenir à la création effective d'un État de Palestine souverain et viable, vivant aux côtés d'Israël en paix et en sécurité sur la base des lignes de 1967 avec des échanges agréés de territoires. Un tel État aura naturellement vocation à devenir immédiatement membre des Nations unies.

Enfin, la France poursuivra également son engagement aux côtés de l'Autorité palestinienne pour construire sur le terrain les bases économiques et institutionnelles du futur État de Palestine.

Q - Confirmez-vous le choix de l'abstention de la France au Conseil de sécurité en cas de vote sur l'adhésion d'un État palestinien à l'ONU, comme des diplomates l'ont annoncé à New York, sous couvert de l'anonymat ? Si vous confirmez ce choix, comment l'expliquez-vous après avoir voté oui à l'adhésion des Palestiniens à l'UNESCO ? À quelle date pourrait intervenir le vote au Conseil ?

R - Je vous renvoie à ma déclaration sur ce sujet.

S'agissant de votre deuxième question, il y a une procédure : un projet de rapport sur l'admission de la Palestine au Conseil de sécurité sera présenté lors d'une réunion du Conseil, le 11 novembre prochain. Le vote peut, ensuite, intervenir à n'importe quel moment à partir de cette date dès lors qu'un État dépose un projet de résolution.

---

**Lire aussi :** <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/e...>

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/ADMISSION-DE-LA-PALESTINE-A-L-ORGANISATION-DES-NATIONS-UNIE S-POSITION-DE-LA>